

*Peine capitale*

Toutefois, même ceux qui prétendent que l'application de la peine capitale constitue un acte barbare conviendraient probablement que les deux caractéristiques essentielles d'une société civilisée sont, d'une part, le sens généralisé de l'humanité et, d'autre part, le sens de l'ordre. Historiquement, le sens de l'humanité dans une société civilisée pourrait être le mieux décrit comme l'esprit du «bon samaritain». Toutefois, curieux paradoxe, l'histoire du bon samaritain n'accorde absolument aucune importance au criminel. D'ailleurs, dans cette histoire, les criminels avaient disparu depuis longtemps—ils s'étaient enfuis et aucune attention ne leur était accordée. Faut-il en déduire que nous ne devrions accorder aucune attention aux criminels? Sûrement pas. Le fond de l'histoire est que le samaritain, considéré comme une personne barbare par des voisins plus évolués, a accordé toute son attention aux souffrances de la victime et à sa guérison. Monsieur l'Orateur, aujourd'hui même, les peuples prétendent primitifs de ce bas monde pourraient bien souvent nous apprendre ce qu'est l'humanité par la façon dont ils prennent soin des infortunés.

Monsieur l'Orateur, nous sommes des barbares, non pas parce que l'une de nos lois demande l'application de la peine capitale mais parce que nous faisons bien peu de cas des victimes de délits d'agression. Où donc est cette loi d'une grande portée sur l'aide aux victimes de viols ou aux familles de personnes assassinées?

Dans ma circonscription, un homme a été mutilé par un ours qui attaquait sa fiancée. Il a sauvé la vie de la jeune femme, mais il est maintenant défiguré à jamais. Le couple a dépensé toutes ses économies pour payer les interventions de chirurgie esthétique. Maintenant ils sont sans argent et cet homme a besoin de nouvelles interventions. J'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) de leur accorder une aide mais ma demande a été repoussée. Pendant ce temps, on donne à des centaines de criminels condamnés toutes les possibilités pour faire appel, au besoin, sur le compte des contribuables. Et nous continuons encore à accorder des droits d'appel. Mais que fait-on pour les victimes de ces criminels ou pour les autres comme les personnes dont je viens de parler. C'est à peine si on leur prête attention. Peut-être convient-il de dire en guise de blâme: «Tu aurais dû accompli ces choses sans pour autant délaissier les autres». Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social votera contre la peine capitale, sans doute parce qu'il pense que c'est une mesure barbare. J'aimerais lui dire que ce n'est pas la peine de mort qui est barbare, c'est notre manque de compassion pour toutes les victimes dans notre société.

Un jeune agent de la GRC a été abattu dans ma circonscription il y a plusieurs années. Il devait se marier une ou deux semaines plus tard. Que fait-on pour sa fiancée qui doit entièrement refaire sa vie? Que fait-on pour la mère de deux petits enfants, ici à Ottawa, dont le mari fut tué pendant son service? Comment mesure-t-on la douleur, la solitude, comment répond-on aux angoisses des victimes, que fait-on quand des relations et des rêves sont ainsi détruits? Sommes-nous devenus si passionnés dans notre recherche de la justice pour le criminel au point d'en être aveugle et au point d'avoir en même temps oublié la recherche de l'équité? Nous semblons en quelque sorte rendus au point où nous estimons que puisque nous ne pouvons pas évaluer l'angoisse personnelle intangible provoquée par le crime et la codifier avec précision dans la loi, il n'y a donc rien à faire. Il suffit de se rendre compte de ce qui advient de la justice pour que notre barbarie nous soit

révélée dans toute son horreur. Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas notre appel en faveur de la peine capitale qui nous rend barbares; c'est l'attention disproportionnée que nous accordons au meurtrier qui comment son crime de sang-froid et le peu de cas qu'on fait de sa victime qui révèle notre barbarie latente.

● (1200)

La deuxième caractéristique d'une société civilisée est le désir et même la revendication de l'ordre public. Peu importe sous quel prétexte on se prête à la défense du gouvernement; tôt ou tard, on fait appel à la loi naturelle. J'aurai autre chose à dire là-dessus plus tard, mais qu'il me suffise d'ajouter que notre recherche inlassable de l'ordre public nous a incités à accorder aux gouvernements le pouvoir de légiférer pour assurer le meilleur ordre possible.

Le droit le plus fondamental que je possède est le droit de vivre paisiblement. Et le meurtre est la violation ultime de ce droit, c'est l'anarchie, l'anéantissement de l'ordre. Le meurtre des agents de police ou des gardes de prison constitue une rébellion délibérée contre le droit du gouvernement d'établir et de maintenir l'ordre public. A la lumière de ces deux arguments qui touchent la compassion mal placée, laquelle provoque le plus souvent le désordre, comment peut-on soutenir que le maintien de la peine capitale est un retour à la barbarie? En fait, lorsque nous rejetons la peine capitale, nous créons, de manière très réelle et tangible, une situation de barbarie plus subtile.

Une quatrième raison qu'on invoque fréquemment pour rejeter la peine capitale, c'est qu'elle n'est pas un moyen de dissuasion. L'argument est habituellement étayé de données statistiques et c'est probablement le plus spécieux de tous, car on en abuse la plupart du temps et il est devenu un cliché. Il y a lieu de croire que si la statistique pouvait nettement et hors de tout doute prouver que la peine capitale est, en fait, un moyen de dissuasion, les abolitionnistes deviendraient partisans de la peine capitale. Voire! Ils savent que de tous les arguments qui peuvent être invoqués, la statistique est l'outil le plus malléable, capable de prendre toutes les formes qu'on veut lui donner. De plus, tout l'argument de la dissuasion est devenu utilitaire, au sens très pragmatique du terme. Si telle chose est visiblement utile, emploie-la; si elle n'est pas immédiatement et visiblement utile, rejette-la. C'est pourquoi la statistique revêt une importance vitale pour étayer l'argument de l'abolitionniste. Les données statistiques établissent une valeur, paraît-il, parce qu'elles se fondent sur des données concrètes et irréfutables.

Je concède que les arguments pragmatistes ont été fonctionnels et utiles pour soutenir les progrès technologiques dans les régions de colonisation américaine. C'est à cette époque que le pragmatisme est devenu populaire. Mais il est difficilement justifiable d'appliquer à un problème de morale les arguments philosophiques qui ont servi les progrès technologiques et d'invoquer l'argument du pragmatisme en matière morale. C'est la philosophie utilitaire qui a introduit toute cette foule d'arguments tentant de justifier la morale relativiste et l'éthique situationniste. J'ai lu récemment la déclaration d'un homme qui justifiait l'éthique situationniste en soutenant qu'il est des cas où on agit avec beaucoup plus de bienveillance en faisant un pieux mensonge qu'en disant la vérité. Tout cela semble bien bon et bien gentil jusqu'au jour où l'on se rend compte que si l'on était soi-même l'objet du pieux mensonge, on se sentirait humilié et embarrassé de cette attitude condescendante de quelqu'un d'autre envers soi.